

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
MM. Poisson et Tian

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 de cet article :

« 3° Des éléments ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.